

RÈGLEMENT 2026

1 / DATES ET LIEUX

La Compétition Internationale de courts métrages et la Compétition Internationale Expérimentale de courts métrages se dérouleront à **Aix-en-Provence** du **1er au 5 décembre 2026** dans le cadre de la 44e édition du Festival Tous Courts, festival international de courts métrages.

Le Festival Tous Courts est la manifestation phare organisée par l'association des Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence dont le siège se situe au 1, Place John Rewald, 13100 Aix-en-Provence (France).

2 / CONDITIONS DE PARTICIPATION

Un film ne peut être inscrit que dans **une seule** des Compétitions ; cependant, le Festival se réserve le droit de faire concourir le film dans l'une ou l'autre des compétitions si un changement est nécessaire.

/ 44e Compétition Internationale de courts métrages

La Compétition Internationale de courts métrages est ouverte aux films de fiction, d'animation et aux documentaires de création.

Durée : 30 minutes maximum

Date de réalisation : après le 1er janvier 2025

/ 12e Compétition Internationale de courts métrages expérimentaux

La Compétition Internationale de courts métrages expérimentaux est exclusivement ouverte aux films expérimentaux.

Durée : 30 minutes maximum

Date de réalisation : après le 1er janvier 2025

Pour les deux Compétitions, ne seront pas acceptés à concourir :

- les films à caractère publicitaire et/ou institutionnel, les reportages et les clips;
- les films ayant déjà été soumis au Festival lors d'une édition précédente, y compris dans une nouvelle version.

La personne qui inscrit le film (producteur, réalisateur, distributeur) déclare être en possession de tous les droits du film (droits filmiques, musicaux et de toutes œuvres incluses dans le film). En cas de manquement, le Festival ne pourra être tenu responsable.

3 / INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en ligne via la plateforme d'inscription commune Shortfilmdepot : www.shortfilmdepot.com.

Début des inscriptions : lundi 23 février 2026

Date limite : dimanche 28 juin 2026

Possibilité de dérogation pour les films d'école. Toute demande doit être adressée par email à l'adresse suivante : competition@festivaltouscourts.com

/ Sous-titrage

Pour les films non francophones, un sous-titrage anglais est obligatoire, un sous-titrage français est fortement conseillé. **Pour les films francophones, le sous-titrage anglais est fortement recommandé** puisque les films figureront dans le catalogue de visionnage des professionnels participants au 28e Marché International de Film Court (voir section 8).

/ Frais d'inscription des films

	<u>44e Compétition Internationale de courts métrages</u>	<u>12e Compétition Internationale de courts métrages expérimentaux</u>
<u>Période 1</u> (du 23/02 au 31/05/26)	5€	5€
<u>Période 2</u> (du 01/06 au 28/06/26)	8€	8€
<u>Dans le cadre d'inscriptions multiples (au-delà de 3 films)</u> Merci de contacter l'équipe du Festival à l'adresse suivante : competition@festivaltouscourts.com		

4 / SÉLECTIONS

Les sélections seront annoncées **mi-octobre 2026** par email à tous les ayants droit. Les décisions du comité de sélection sont sans appel et n'auront pas à être justifiées.

Une somme forfaitaire pour la diffusion de votre film sélectionné dans l'une ou l'autre des Compétitions, vous sera communiquée au moment de la sélection.

Tous les ayants droit ayant un film sélectionné dans l'une ou l'autre des Compétitions s'engagent à ce que leur film concourt pour l'ensemble des prix de l'édition, y compris pour le Prix du Court des Collégiens de Provence du Département des Bouches-du-Rhône (sélection de 5 à 6 films qui seront diffusés via une plateforme numérique sécurisée dans l'ensemble des collèges inscrits).

/ Invitation

En cas de sélection en compétition, le Festival proposera la prise en charge de deux nuits dans l'un de ses hôtels partenaires aux dates du festival ainsi qu'une participation aux repas dans ses restaurants partenaires pour le réalisateur ou la réalisatrice. Si le réalisateur ou la réalisatrice souhaite rester au-delà de 2 nuits, le Festival pourra lui faire bénéficier de tarif préférentiel dans l'un de ses hôtels partenaires.

Si le ou la cinéaste ne peut être présent, un autre membre de l'équipe pourra bénéficier de cette même prise en charge pour venir représenter le film.

Les autres membres de l'équipe du film pourront bénéficier d'une accréditation ou d'une invitation dans la limite de cinq par film sélectionné.

5 / ENVOI DES FILMS SÉLECTIONNÉS

/ Formats de projection obligatoires (en cas de sélection)

1 DCP (sans clé KDM) ET 1 fichier vidéo numérique (Apple Prores 422 Std ou MP4 à 15mb/s).

Les fichiers devront être transmis par internet. En cas d'impossibilité vous pourrez nous les envoyer par voie postale.

Dans le cadre de la sélection, le responsable des diffusions pourra être amené à contacter l'ayant droit pour valider la conformité des fichiers (DCP, HD vidéo et les sous-titrages).

6 / COMMUNICATION

En cas de sélection, les ayants droit autorisent le Festival à utiliser gracieusement pour sa promotion (presse écrite, TV, Internet, radio, bande annonce du Festival) des photos et extraits image et / ou son du film - extraits limités à 5% de la durée totale du film et ne pouvant excéder 1 minute.

Les ayants droit des films sélectionnés dans les deux Compétitions s'engagent à fournir, dans la semaine suivant l'annonce de leur sélection, les éléments suivants:

- les coordonnées téléphoniques, postales et emails du cinéaste et de la production.
- 3 photos HD du film (définition d'au moins 1280 x 720 - 300dpi)
- 1 photo HD du (des) cinéaste(s), format portrait, en vue de leur publication sur le site de l'édition.
- Une bande annonce si elle existe.
- 3 extraits de 30 secondes du film pour la promotion du Festival.

Les ayants droit autorisent à titre gratuit la communication des informations et des photos fournies lors de l'inscription dans diverses publications du Festival : guide du festivalier, catalogue, site internet.

7 / PRIX

Les prix et mentions honorifiques seront remis par les différents jurys (jury de la Compétition Internationale, jury jeune de la Compétition Internationale et jury de la Compétition Expérimentale) et partenaires lors de la Cérémonie de clôture qui se tiendra à l'Amphithéâtre de la Manufacture à Aix-en-Provence samedi 5 décembre 2026.

Les prix remis par le jury et les partenaires sont dotés en numéraire et en prestations techniques par les partenaires du Festival. Les prix en matériel et prestation technique font l'objet de conditions à définir avec le fournisseur directement et devront être utilisés dans les 18 mois suivant le palmarès. Ils ne pourront en aucun cas être échangés contre leur valeur en numéraire.

Les prix remis (sous réserve de modification) :

- Grand Prix
- Prix du Jury
- Prix du meilleur scénario
- Prix de l'audace
- Prix du public
- Prix du Jury Jeune
- Prix du Court des Collégiens de Provence du Département des Bouches-du-Rhône
- Prix Unifrance
- Prix France Télévisions

La liste définitive des prix sera publiée courant octobre 2026.

Les lauréats s'engagent à faire mention du prix attribué à leur film dans le cadre du 44e Festival Tous Courts sur tout support de communication (dossier de presse, filmographie, etc.).

8 / 28e MARCHÉ INTERNATIONAL DU FILM COURT

Tous les films inscrits pour les sélections de nos deux Compétitions Internationales de courts métrages figureront dans le catalogue du 28e Marché International du Film Court qui se tiendra à Aix-en-Provence du mercredi 2 au vendredi 4 décembre 2026.

Les films seront mis à la disposition des acheteurs et acheteuses mais aussi des distributeurs et distributrices internationaux, via une plateforme dédiée et accessible uniquement avec un identifiant et un mot de passe, et valable jusqu'au 31 janvier 2027.

Si l'ayant droit ne souhaite pas faire apparaître son film au catalogue du marché, sa demande exceptionnelle doit nous être transmise avant mi-octobre 2026 à l'adresse : marchedufilm@festivaltouscourts.com.

10 / DIFFUSION DU PALMARÈS

Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence

1, Place John Rewald - 13100 Aix-en-Provence

SIRET : 35262973700045

Tel : +33 4 42 27 08 64 | web : festivaltouscourts.com

Les ayants droit dont un ou plusieurs films seraient récompensés lors du 44e Festival Tous Courts autorisent le Festival à disposer des droits de diffusion du ou des films entre le 5 décembre 2026 et le 30 avril 2027 dans le cadre de rediffusion du Palmarès dans des salles partenaires ainsi que sur la plateforme du marché du film court de Clermont-Ferrand.

Les ayants droit seront informés de chacune des diffusions concernant leur film.

11 / DÉROGATIONS – LITIGES

Le Festival est seul habilité à régler les points non prévus au règlement et à accorder des dérogations.

La participation au Festival Tous Courts implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

Toute contestation relative à l'application et à l'interprétation du présent règlement sera soumise aux Tribunaux compétents d'Aix-en-Provence, la loi applicable étant la loi française.

Conformément au Règlement général sur la Protection des Données du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.

Contact : Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence

Association loi 1901

1, Place John Rewald - 13100 Aix-en-Provence (France)

Mail : competition@festivaltouscourts.com

Tel : +33 4 42 27 08 64